



EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 08 SEPTEMBRE 2022

Convocation du ..... 1<sup>ER</sup> septembre 2022  
Nombre de Conseillers en exercice ..... 29  
Nombre de Conseillers présents ..... 28  
Nombre de votants ..... 29

N° de l'acte : 220908D002

Classification : 2.1.3 - Documents d'urbanisme - POS/PLU

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents** : 27 (jusqu'à 20h15), puis 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEULLÂTRE - M. Olivier BLAISE (à partir de 20h15) - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON.

**Étaient absents excusés** : 2 (2 pouvoirs)

Mme Charline BOILÈVE (pouvoir à Mme Déborah JOURDON), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H jusqu'à à 20H15).

**Secrétaire de séance** : Mme JOURDON Déborah.

URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ligné approuvé par délibération du conseil municipal en date du 3 mars 2020, et modifiée par une déclaration de projet approuvée le 7 juillet 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2021 engageant la procédure de modification du plan local d'urbanisme et justifiant de l'ouverture à l'urbanisation ;

Vu la notification du projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées sur le projet de modification du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 juin 2022 au 18 juillet 2022 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT que la modification n°1 porte sur :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUI (partie Sud du secteur des Bouclières) afin de permettre la création d'un terrain de football synthétique ;
- L'ajout d'une exception pour les piscines dans les règles d'implantation des annexes par rapport aux limites séparatives ;
- L'ajout de la mention « à partir de la date d'approbation du PLU » pour les emprises au sol limitées ;
- La mise à jour des annexes « classement sonore des infrastructures » suite à l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que les remarques formulées pendant l'enquête publique, qui s'est tenue du 17 juin 2022 au 18 juillet 2022, nécessitent quelques modifications mineures ; notamment :

- Le classement en zone 1AULh du secteur ouvert à l'urbanisation ;
- Des compléments de justification sur l'impact environnemental du projet ;

CONSIDERANT que la modification du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-43 du code de l'urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Vote** : 29 voix pour.

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION